ARCINS
ARSAC
CUSSAC FORT-MÉDOC
LABARDE
LAMARQUE
LUDON-MÉDOC
MACAU
MARGAUX-CANTENAC
LE PIAN-MÉDOC
SOUSSANS

Médoc Estuaire
Communauté de Communes

PLANNING ACTIVITÉS

ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) :

Cussac élémentaire

PÉRIODE :

Vacances d'avril

Une politique sociale et familiale 2023-2028
Convention Territoriale Globale – CTG – PEDT – Projet Educatif de Territoire
Médoc Estuaire

Allocations Familiales Caf de la Gironde

msa santé famille retraite services

6-11 ans
Nature et insectes

Lundi 21 avril	Mardi 22 avril	Mercredi 23 avril	Jeudi 24 avril	Vendredi 25 avril
Férié	Décoration de la salle A la découverte des insectes Balade en forêt et marée Bataille d'insecte	Papillon en couleur Hôtel à insectes Parcours en trottinette	Jolie papillons à planter Ma petite luciole Attrape les papillons	Ma petite coccinelle en caillou Pâte à sel Jeu de rapidité
Lundi 28 avril	Mardi 29 avril	Mercredi 30 avril	Jeudi 1 mai	Vendredi 2 mai
Visite du château Lamotte Tournois de tennis de table	Fabrique ton muguet Sortie au jardin partagé Lucky-Luc	Fabrique ton muguet Chapeau en carton + peinture Balle au prisonnier royal	Férié	Brunch en extérieur Fiesta boum Tournois de football city

Légende : Activités manuelles- jeux- sortie- cuisine- journée à thème

INFOS PRATIQUES

Vous pouvez inscrire votre enfant dans l'un des 6 accueils de votre choix :

1 ACM ARSAC
14 avenue de Ligondras
33460 Arsac
Tél : 05 57 88 62 12 / 06 45 75 37 26
alsh.arsac@medoc-estuaire.fr

Directrice : Sarah DUBERNET
Adjoint pédagogique : Julien CAUSSE

2 ACM CUSSAC / MS CUSSAC LAMARQUE
34 avenue du Haut Médoc
33460 Cussac Fort-Médoc
Tél : 06 15 46 48 28
mscussaclamarque@medoc-estuaire.fr

Directrice : Ludivine LEYVIGNE
Adjointe pédagogique : Jennifer Duville

3 ACM LUDON-MÉDOC
25 rue du général de Gaulle (mater)
1 bis place jean Jaurès (élém)
33290 Ludon-Médoc
Tél : 05 57 88 47 74 / 06 45 75 22 21
alsh.ludon@medoc-estuaire.fr

Directrice : Audrey DESBOS
Adjoint pédagogique : Marc LEFEBVRE

4 ACM MACAU
5 chemin du Biroulet
33460 Macau
Tél : 05 57 88 28 32 / 06 45 75 53 64 (mater)
12 avenue du Général de Gaulle - 33460 Macau
Tél : 05 24 73 62 09 / 06 45 75 53 64 (élém)
alsh.macau@medoc-estuaire.fr

Directrice : Stéphanie DENIS
Adjoint pédagogique: Alexandre COULON

5 ACM LE PIAN-MÉDOC
137 allée Grammont
33290 Le Pian-Médoc
Tél : 05 56 96 21 90 / 06 46 90 17 82
alsh.lepian@medoc-estuaire.fr

Directrice : Elodie LAUTREC
Adjoints pédagogiques:
Jonathan EUDELINE /Thibault CHIMITS

6 ACM SOUSSANS / MS ARCINS SOUSSANS
Place de l'église
33460 Soussans
Tél : 05 57 89 83 13 / 06 45 75 21 99
mssoussansarcins@medoc-estuaire.fr

Directrice : Juanita CARBONNEL

HORAIRES D'ACCUEIL

OUVERTURE : 7H - FERMETURE : 19H

- Il est demandé aux familles de prévenir si leurs enfants arrivent après 9h.
- Pour les sorties, les horaires de départ et de retour seront communiqués sur le planning d'activité.
- Les enfants étant susceptibles de se salir, nous vous recommandons de leur fournir une tenue adaptée aux activités et peu fragile tout en prenant en compte la météo.
- L'équipe se réserve le droit de changer le planning d'activités : en fonction du temps (Pour les animations en extérieur) et du souhait des enfants (prise en compte de leurs attentes et demandes dans la mise en place et l'organisation des activités)

INSCRIPTION / ANNULATION

Les inscriptions et annulations se font uniquement par le biais du portail famille. Les plannings d'activités sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes.

Annulation : Toute annulation sera effectuée dans un délai de **10 jours avant pour les vacances et 7 jours avant pour les mercredis directement sur le portail famille.**
Passé ce délai, la journée sera facturée sauf certificat médical.
Pour rappel, les familles ont pour obligation de prévenir de l'absence de leur enfant. Si le délai est dépassé, il faudra prendre contact avec l'équipe du centre par mail, SMS ou appel téléphonique.

d'infos

PORTAIL FAMILLE :
www.communes-ccme.carteplus.fr
05 57 88 08 08 / portailfamille@medoc-estuaire.fr

MODIFICATION DU QUOTIENT FAMILIAL

Pour tout changement de quotient familial, merci d'en informer le directeur de la structure et de fournir un justificatif afin que ce dernier soit appliqué pour la prochaine facturation.